

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE LILLE  
COMMUNE DE VERLINGHEM

**Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

**Nombre de conseillers en exercice : 19**

**Membres présents :**

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoint au Maire.

Mme Elsa BLANQUART, Conseillère Municipale Déléguée.

Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Christiane MEURILLON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

**Absents excusés :**

M. Christophe GAQUIERE, Conseiller municipal délégué (pouvoir à Mme Anne GOFFAUX) – M. Bernard DECLERCK, (pouvoir à M. Philippe BUISINE) – Mme Annick GOUSSEN, (pouvoir à M. Eric FORESTIER), Conseillers Municipaux.

**Secrétaire de Séance : M. Antoine CREPIN.**

**N° 2025-06 - Objet : Subvention de fonctionnement 2025 à l'OGEC Sainte-Marie / convention contrat d'association.**

Rapporteur : Mme Gaëlle COMBRIS.

Après avoir rappelé le contrat d'association n°1 565 signé entre l'État et l'école privée Sainte-Marie, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2007 pour une durée de neuf ans, renouvelable par tacite reconduction ainsi que la convention y afférente entre le chef d'établissement de l'école Sainte-Marie, le Président de l'OGEC et la Commune en date du 1<sup>er</sup> octobre 2007,

Madame Gaëlle COMBRIS indique que la participation est basée sur le coût d'un élève de l'école publique Gutenberg (compte administratif 2024) : 882,30 € x 146 élèves verlinghemmois, soit 128 816,00 €.

Sur proposition de la Commission Enfance, Jeunesse et Lien Intergénérationnel et de la Commission de Finances,

Où l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité,

- **décide d'octroyer à l'OGEC Sainte-Marie une subvention d'un montant de 128 816,00 € pour l'année 2025.**
- **Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025, article 65748.**

Le secrétaire de séance,  
Antoine CREPIN.



Ainsi fait et délibéré.  
Pour extrait conforme.  
Le Maire,  
Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Maire  
compté tenu de la transmission en Préfecture le **15 AVR. 2025**  
et de la publication le **16 AVR. 2025** par Monsieur Thierry BONTE, Maire.



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2025_06
Objet :	Subvention fonctionnement OGEC Ste-Marie 2025
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-03 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-215906116-20250403-2025_06-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-215906116-20250403-2025_06-DE-1-1_0.xml	text/xml	861 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : del_2025_06.pdf Nom métier : 99_DE-059-215906116-20250403-2025_06-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	57.8 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 avril 2025 à 09h50min07s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 avril 2025 à 09h50min14s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 avril 2025 à 09h50min17s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 avril 2025 à 10h17min23s	Reçu par le MI le 2025-04-15